

République Française
Département de la Haute-Loire



Mairie de Saint-Beauzire (43100)

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 AVRIL 2023 :

Le mercredi 05 avril 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle polyvalente à Saint-Beauzire.

Étaient présents : 8

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M. Philippe SIGOIGNE ; M. Lionel SIGNORINI et Mme Marilyne VERNIERE.

Pouvoir : 1

Mme Ingrid MAZIN à M. Philippe SIGOIGNE.

Étaient absents : 2

M. Jean Louis POUGNET (Excusé) et M. Vincent STOQUE

La séance a été tenue en présence du public.

La séance a été ouverte à 20h01 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

M. Lionel SIGNORINI a été désigné secrétaire de séance pour cette séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour. Aucune objection n'est faite à ce sujet.

Validé à l'unanimité.

1) Motion pour tenue d'un second tour des élections partielles

Monsieur le Maire souhaite évoquer la suite de la décision de la Préfecture et du retour de la décision du Tribunal Administratif sur la suite donnée quant aux élections partielles du 05 février qui présentaient une erreur matérielle. Il indique qu'après s'être rapproché des services de la Préfecture, seule l'élection de M. Thomas ACHON a été invalidée faute de suffrages suffisants.

Après en avoir parlé avec plusieurs membres du conseil municipal et l'avoir évoqué avec des proches de M. ACHON, il propose de soutenir la motion suivante et en fait lecture :

Motion en faveur de l'organisation du deuxième tour des élections partielles du 5 et 12 février 2023 sur la Commune de SAINT-BEAUZIRE

- Le Conseil Municipal réuni le 5 avril 2023, après avoir discuté de la décision du Tribunal et détaché de toute considération partisane, a constaté que son erreur lors du dépouillement conduisait à l'annulation de l'élection de M. Thomas ACHON.
- Attendu que cette erreur a été reconnue par la Commune et que cette dernière a proposé de la corriger mais que ce n'était pas possible.
- Considérant que le fait qu'aucun autre candidat ne pouvait se présenter entre les deux tours et que M. Thomas ACHON, seul en lice, aurait été forcément élu au deuxième tour.

Nous demandons donc par cette motion que soit pris en compte ces éléments afin qu'un deuxième tour puisse être organisé dans les conditions où il aurait dû être initialement fait.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le Maire

Monsieur le Maire précise que si le second tour avait eu lieu, seul M. ACHON était inscrit. Il s'avère que le résultat n'aurait pas été modifié en présence d'un second tour. Il propose donc, via cette motion, de proposer à la Préfecture d'organiser le second tour malgré les délais qui le sépare du premier tour et ce, en respect de la Loi.

Adopté à l'unanimité

2) Approbation des comptes administratifs 2022 et comptes de gestion 2022 :

Monsieur le Maire indique que les comptes de gestion transmis par le Trésorier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après présentation des comptes de gestion pour le budget général, le budget assainissement et le budget aménagement foncier, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée durant la séance de vote des comptes administratifs et de gestion et ne prend pas part au vote.

Budget général de la Commune :

Dépenses de Fonctionnement réalisées : 286 621,33 €
Recettes de Fonctionnement réalisées : 370 629,77 €
Soit un résultat de fonctionnement de 84 008,54€

Dépenses d'investissement réalisées : 210 777,70 €
Restes à réaliser inscrits : 86 137,67 €

Recettes d'investissement réalisées : 46 077,49 €
Restes à réaliser : 111 497,90 €
Soit un résultat négatif consolidé d'investissement de 25 360,23 €

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2022 ont été les suivantes :

- Travaux école : 1 229,12 €
- Autres travaux : 3 342,97 €
- Aire de jeux : 112 357,49 € (financement attendu à hauteur de 80 % en 2023)
- Travaux cimetière : 14 448 € réalisés (murs et drain) en attendant la prise en charge du columbarium (prévu : 10 200,00 €)
- Travaux voiries « Cimetière » et « Boubeyre » : 45 080,04 € (financement par la DETR et la Région).

Adopté à l'unanimité

Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement réalisées : 23 761,79 €
Recettes de Fonctionnement réalisées : 19 744,30 €
Soit un résultat négatif de fonctionnement de - 4 017,49 €
Dépenses d'investissement réalisées : 22 702,20 €
Recettes d'investissement réalisées : 19 458,00 €
Soit un résultat négatif d'investissement de - 3 244,20 €

Adopté à l'unanimité

Aménagement Foncier :

Dépenses de Fonctionnement réalisées : 5 333,26 €
Recettes de Fonctionnement réalisées : 25 228,00 €
Soit un résultat positif de fonctionnement de 19 894,74 €
Dépenses d'investissement réalisées : 20 156,77 €
Recettes d'investissement réalisées : 19 383,37 €
Soit un résultat négatif d'investissement de - 773 ,40 €

Adopté à l'unanimité

3) Affectation des résultats 2022

A la lecture des comptes administratifs 2022, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats suivants :

Au budget général de la commune : un excédent de fonctionnement de 161 052,04 € reporté en fonctionnement et de 39 913,77 € en investissement (200 965,81 € au total).

Au budget assainissement de la commune : un excédent de fonctionnement de 279,31 € reporté.

Au budget aménagement foncier de la commune : un excédent de fonctionnement de 2 668,49 € reporté.

Adopté à l'unanimité

4) Vote des taux d'imposition 2023 :

En l'état des dépenses actuelles et des prévisions d'investissement à réaliser en 2023, le budget reste à l'équilibre, il est donc proposé de maintenir les taux d'imposition en l'état.

Adopté à l'unanimité

5) Budgets primitifs 2023 :

Pour le budget général de la commune :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
011 Charges à caractère général	265 766,25 €	70 Produit des domaines	26 600,00 €
012 Charges de personnel	122 354,79 €	73 Impôts et Taxes	107 254,00 €
014 Atténuation de produits	11 100,00 €	74 Dotations et Subventions	182 897,00 €
65 Autres charges de gestion courante	42 920,00 €	75 Produit Gestion Courante	21 050,00 €
66 Charges financières	2 400,00 €	042 neutr amortmt	5 292,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	013 Atténuation de charges	150,00 €
042 Dotations aux amortissements	5 292,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	53 962,00 €	Excédent de fonct reporté	161 052, 04 €
TOTAL	504 295,04 €		504 295,04 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
001 Déficit d'investisst reporté	65 274,00 €	001 Excédent d'investissement	
20 Immo incorporelles	5 500,00 €	10 Dotations, fonds divers, réserves	59 913,77 €
21&23 dépenses d'équipement	218 273,15 €	13 Subventions d'investissement	171 811,15 €
19 Amortissement	5 292,00 €	16 Emprunt et dettes assimilées	0,00 €
16 remboursement d'emprunt	22 000,00 €	16 Cautions	1 200,00 €
165 remboursement de caution	1 200,00 €	28 Amortissement des immos	5 292,00 €
		021 Virement section de fonctionnement	53 962,00 €
Sous total	317 539,15 €	Sous total	292 178,92 €
Restes à réaliser 2022	86 137,67 €	Restes à réaliser 2022	111 497,90 €
TOTAL	403 676,82 €	TOTAL	403 676,82 €

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Travaux cimetièrre (fin) + columbarium : 25 652,00 €
- Travaux voirie secteur Boubeyre (fin) Les Bordes + Le Croizet 52 843,16 €
- Aire de jeux (fin) : 7 642,51 €
- Piste forestière : 155 973 €

Les dotations sont globalement à l'équilibre et les investissements nouveaux ne sont pas encore dimensionnés. Des recherches de financement seront effectuées et à ce stade les investissements en cours sont financés par des fonds propres sans augmentation d'impôts et des subventions. Les subventions sont de la Dotation de

l'état (DETR), des fonds du département (cap 43), du fond de relance de la Région, de la subvention FEADER.

Pour le budget assainissement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Dépenses	Chapitre	Recettes
Total	23 866,31 €	Total	23 866,31 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Dépenses	Chapitre	Recettes
Total	79 588,87 €	Total	79 588,87 €

Pour le budget aménagement foncier :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Dépenses	Chapitre	Recettes
Total	27 668,49 €	Total	27 668,49 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Dépenses	Chapitre	Recettes
Total	41 156,77 €	Total	41 156,77 €

L'ensemble des 3 budgets est adopté à l'unanimité.

6) Demande d'utilisation d'un bien de section :

La parcelle située en bien sectional, située sur le hameau de Vendage est utilisée par un agriculteur implanté sur la commune. Un habitant du hameau fait pâturer ses chevaux et cela peut poser des contraintes de passage pour le troupeau de vaches et l'agriculteur qui avait pour habitude passer sur ce terrain.

Afin de trouver une solution de conciliation, des conseillers municipaux accompagné du Maire ou de son adjoint viendront rencontrer les protagonistes pour déterminer un terrain d'entente et éviter que ce sujet ne revienne en séance de conseil municipal.

7) Questions et informations diverses :

Suite à une demande, Monsieur le Maire informe que l'ouverture de l'aire de jeux n'est pas encore définie. Elle est conditionnée à l'installation des cages du terrain de foot prévues prochainement par l'entreprise COLAS, à la stabilisation des sols enherbés, et à l'agrément des jeux par la commission de contrôle. Il indique qu'il va demander à l'entreprise d'intervenir pour proposer une date d'ouverture au public très prochainement.

Les containers situés à proximité de la salle polyvalente risquent d'être confrontés à un trop plein en raison des tournées pour les ordures ménagères résiduelles par quinzaine. Il est proposé de demander des containers avec une plus grande capacité.

Un questionnaire revient sur la mise à disposition d'un container verre sur ce secteur, autrefois présent, qui a été déplacé plus haut dans le village. Ce point sera à traiter en liaison avec le positionnement définitif du composteur collectif.

La séance est levée à 22 heures 30.